

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE DU QUÉBEC

Cabinet du Ministre

Pour publication:

Après 8h. P. M., Lundi, le 21 mars 1966.

TEXTE DE LA CAUSERIE PRONONCEE PAR

L'HONORABLE GERARD D. LEVESQUE,

MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE,

DEVANT

LE CLUB D'ADMINISTRATION INDUSTRIELLE

ET LA CHAMBRE DE COMMERCE

DE DRUMMONDVILLE,

LUNDI, LE 21 MARS 1966, A 8H. 30,

A L'HOTEL ROCDOR, A DRUMMONDVILLE.

Messieurs,

Grâce à l'esprit de collaboration qui anime vos deux organismes et à l'initiative de votre député, mon collègue, l'Honorable Bernard Pinard, nous nous retrouvons ce soir en train de passer en revue certaines questions d'intérêt commun, celles qui, notamment, concernent l'avenir économique du Québec et de ses régions.

Et vous avez parfaitement raison de porter ainsi votre attention sur ce qui se passe autour de vous, aussi bien au niveau gouvernemental que dans le monde des affaires, que ce soit à l'échelon de la municipalité, de la région, de la province ou du pays.

Car, dans le Québec d'aujourd'hui vous occupez une place qui est soumise à toutes les fluctuations de la vie économique, sociale et politique. Drummondville et sa région vivent à une époque particulièrement mouvante et dans un contexte en très rapide évolution.

Il ne serait même nullement exagéré d'affirmer que parmi toutes les régions du Québec, celle à laquelle vous appartenez connaît présentement les changements les plus profonds dans sa structure économique.

Aussi, il m'a fait plaisir d'accepter votre invitation et de venir vous exposer plus en détail les principes de la politique régionale du gouvernement, et plus particulièrement, les décisions qui viennent d'être prises relativement au découpage de la carte économique et administrative du Québec.

* * * * *

Il est difficile de le nier, l'une des tendances les plus marquées de la société industrielle de type occidental consiste à régionaliser les forces économiques d'une nation.

En effet, d'une part, on assiste à une plus grande intégration des petites unités locales autour des pôles d'attraction où sont concentrés un marché plus vaste, une main-d'oeuvre plus qualifiée et une infra-structure plus complète. D'autre part, il existe aussi un mouvement en faveur de la déconcentration là où les trop grandes agglomérations entraînent des coûts excessifs pour les industriels.

Au Québec, depuis quelques années, un semblable mouvement de régionalisation industrielle commence à se dessiner.

Les chiffres les plus récents indiquent nettement cette tendance, mais les économistes du gouvernement étudient présentement tous les aspects de la question, afin de déceler si nous sommes en présence d'un phénomène passager ou d'un mouvement en profondeur.

Outre les tendances spontanées de notre économie, une autre raison explique pourquoi la planification régionale revêt une importance capitale au Québec. C'est que les politiques gouvernementales ont comme principal objectif d'assurer un développement rationnel aux différentes régions du territoire et de mettre fin aux déséquilibres régionaux.

Et, pour ce faire, le gouvernement ne doit pas tabler sur une assistance aux zones faibles, à la façon d'un soutien charitable. Il doit au contraire, les stimuler et les entraîner dans une politique de développement qui tienne compte de leur vocation naturelle et du plein emploi de leur potentiel humain.

Dresser un inventaire des ressources humaines et matérielles, déceler les déficiences et les besoins de la région, fixer les objectifs du développement, choisir les moyens, adopter des législations destinées à soutenir et à encourager les efforts des agents de la vie économique: voilà autant d'étapes à franchir

pour en arriver à une politique régionale.

Mais tout ce travail d'étude, de consultation, de programmation et de législation doit avoir pour base d'application un territoire donné, un territoire régional bien défini, bien déterminé.

Or, quelle était la situation à la fin de l'année 1965?

Chaque ministère possédait ses propres structures régionales et ses propres officiers régionaux. Bien plus, à l'intérieur d'un même ministère existaient des systèmes administratifs régionaux différents. Ceci veut dire que d'un ministère à l'autre et d'une direction générale à l'autre, les territoires couverts par les administrateurs n'avaient pas les mêmes limites géographiques.

Ce phénomène n'était pas particulier à l'administration provinciale. Encore aujourd'hui, le gouvernement fédéral possède aussi ses propres structures régionales dans la province de Québec et d'un ministère fédéral à l'autre, les limites régionales ne sont pas les mêmes. Une situation analogue existe également dans le secteur de l'entreprise privée.

Pour illustrer la situation, on n'a qu'à prendre pour

exemple les bureaux régionaux qui sont installés ici même à Drummondville et qui, à la fin de 1965, se partageaient le territoire environnant selon une multitude de critères différents.

Ainsi, l'inspecteur régional du Ministère de l'Education couvrait onze comtés, le ministère de la Voirie desservait neuf comtés, le Service du drainage du ministère de l'Agriculture s'occupait de seize comtés.

Donc, sur le plan administratif et sur celui de la politique économique régionale, il fallait absolument mettre de l'ordre dans la maison. En faisant le total des multiples découpages effectués par les ministères provinciaux, on arrivait à une quarantaine de compartimentations différentes.

* * * * *

Comment établir un dialogue, comment effectuer des échanges entre ministères, comment parvenir à une action économique concertée au niveau de la région avec un pareil système?

C'est pourquoi le gouvernement s'est résolument mis à la tâche et a chargé le Bureau de Recherches Economiques du ministère de l'Industrie et du Commerce, de même que le Conseil d'Orientation Economique du Québec, de procéder à une étude complète

de la situation, et de proposer des solutions concrètes.

Ces études ont essentiellement porté sur quatre facteurs:

- l) Description détaillée des régions administratives du Québec et définition d'une carte
 synthèse pouvant convenir à l'ensemble des
 ministères et organismes du gouvernement
 provincial;
- 2) Enquête auprès des municipalités pour connaître la zone d'influence économique des
 principaux pôles d'attraction, afin de pouvoir
 dessiner l'exacte limite de ces zones d'influence;
- 3) Etude des territoires de ventes d'un certain nombre de grosses entreprises privées;
- 4) Analyse du découpage territorial adopté par les principaux corps intermédiaires.

A l'aide des multiples informations recueillies au cours de cette enquête, qui s'est échelonnée sur une période de 18 mois, le Bureau de Recherches Economiques a soumis un premier projet.

Le Conseil d'Orientation Economique, le Comité Ministériel de

Planification (qui groupe cinq ministres intéressés plus particulièrement par les affaires économiques), ainsi que les représentants officiels de tous les ministères, se sont penchés sur le projet. Des discussions, des consultations ont eu lieu, apportant ici ou là des modifications au projet initial.

Car, il ne faut pas l'oublier, le nouveau découpage administratif du Québec constitue d'abord et avant tout un plan d'action, un guide pour l'avenir, un schéma pour rationnaliser les décisions gouvernementales. Ce n'est pas une camisole de force, un goulot d'étranglement, ou un carcan pour empêcher de respirer.

Souplesse, rapidité et efficacité sur le plan administratif, il fallait également adopter une attitude tout aussi moderne sur le plan économique. C'est pourquoi le choix des régions a été fait dans l'optique des développements futurs de la province.

Dans le but de pallier l'absence de renseignements sur l'étendue exacte de l'action exercée par les grandes agglomérations du Québec, l'enquête sur les zones d'influence a été menée dans toutes les municipalités ayant une population de moins de 5,000 habitants. Afin de dégager le rôle régional d'une ville, ou sa capacité de jouer un tel rôle, des questionnaires furent envoyés dans plus de 1,400 municipalités.

Les questions portaient sur différentes activités significatives, comme l'emploi, le commerce de détail, les services
légaux et hospitaliers, l'enseignement secondaire, les loisirs, les
services financiers. Les résultats de cette étude ont démontré que
les villes du Québec pouvaient se classer en différentes catégories,
selon les dimensions du territoire sur lequel s'exerce l'influence
de la municipalité, selon le chiffre de population desservie par
l'agglomération, selon le degré d'équipement du pôle d'attraction.

Ainsi, les grandes agglomérations ont en commun un certain nombre d'attributs, soit une population métropolitaine de plus de 100,000 habitants, une zone d'influence de 30 milles et plus, un équipement satisfaisant dans le domaine éducationnel, social, hospitalier et professionnel.

Ces grandes agglomérations apparaissaient donc comme un choix logique de métropoles régionales parce que chacune d'elles exerce une influence considérable sur un territoire assez vaste que l'enquête a facilement permis de délimiter.

Par contre, d'autres villes du Québec jouent un rôle considérable, mais n'ont pas un territoire régional suffisamment grand; inversement, il y a des régions ne possédant pas une ville en mesure d'exercer une influence prépondérante sur l'ensemble du territoire concerné. Le Nouveau-Québec, la Côte-Nord, la région du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie sont autant d'exemples qui illustrent cette situation.

Mais le gouvernement a été réaliste et a voulu tenir compte du rôle important joué par un certain nombre de villes autres que les métropoles régionales. Il a décidé de créer non seulement de grandes régions ayant à leur tête des métropoles, mais aussi des sous-régions dotées de sous-centres régionaux et de centres intermédiaires.

Au palier des métropoles, il n'y avait presqu'aucune possibilité de se tromper quant à leur avenir, puisque dans la plupart des cas, les études ont démontré la permanence de leur rôle régional. Lorsqu'il y a eu doute, nous n'avons pas voulu désigner immédiatement comme métropole régionale, une ville qui, bien que se rapprochant des critères, n'avait pas encore satisfait à toutes les exigences.

Donc, c'est pour donner la chance au coureur qu'il y a seulement sept métropoles régionales, alors que dix grandes régions économiques ont été délimitées. Nous aurions agi autrement si nous avions péché par présomption et si nous avions voulu installer un carcan. Et rien n'aurait été aussi facile que de décerner des titres ronflants à toute et chacune des villes de la province, mais rien

n'aurait été aussi illogique, irréaliste et inefficace.

Le même problème s'est posé lorsqu'il s'est agi des sous-centres régionaux et des centres intermédiaires. Il y a bien, sur la nouvelle carte, 25 sous-régions, mais seulement 18 villes ont été choisies comme sous-centres, alors que 16 autres étaient désignées comme centres intermédiaires. Comme pour les métropoles régionales, qui n'atteignent pas le nombre équivalent de 10 régions, nous sommes ici en présence de certaines sous-régions n'ayant pas encore une entité déterminée.

Ceci est particulièrement vrai dans la région sise au sud de Trois-Rivières où, comme je le mentionnais au tout début, les développements présents et à venir entraîneront des bouleversements considérables dans la structure économique du territoire concerné. D'autres avant moi ont déjà lancé des formules lapidaires sur le progrès qu'entraîneront à leur suite des entreprises ayant nom Sidbec, pont de Trois-Rivières, autoroute du Nord, route Trans-Québec.

La force d'attraction qui s'opérera à partir de ces nouveaux moteurs de croissance sera susceptible de modifier considérable-ment l'importance relative des pôles actuels et plutôt que de jouer au prophète, nous avons jugé bon d'attendre les évènements, de

ne pas sceller une fois pour toutes, une réalité économique en pleine évolution. D'ailleurs, la réalité se serait chargée elle-même de contredire des décisions prises à contre-courant de la croissance de la région à laquelle vous appartenez.

Mais un autre facteur est intervenu, qui complique encore plus la situation. A même l'enquête sur les zones d'influence, il a été facile de déterminer la force d'attraction de Québec, Sherbrooke et Trois-Rivières. Nous avons découvert scientifiquement que les limites de chacune de ces trois grandes régions ne se rencontraient presque jamais et que plusieurs portions de territoire ne semblaient pas être desservies directement par aucune des grandes métropoles régionales.

Ainsi, entre la limite d'influence de Sherbrooke, Québec,
Trois-Rivières et Montréal, les comtés de Shefford, Drummond,
Arthabaska et Mégantic formaient un arc de cercle se soustrayant à
l'influence directe de ces quatre grandes villes (voir carte). Et ce territoire intermédiaire comprenait les zones d'influence de Granby,
Drummondville, Victoriaville et Thetford-Mines. La solution a été
relativement facile pour Granby et Thetford-Mines, puisque dans le
premier cas, l'influence de Montréal était quand même prépondérante
sur celle de Sherbrooke et dans le second cas, celle de Québec, plus
forte que celle de Sherbrooke.

Dans la zone de Drummondville et de Victoriaville, on retrouvait l'influence indirecte de Montréal, Québec, Trois-Rivières et Sherbrooke, et il était évident qu'il fallait effectuer le rattachement à l'une ou l'autre de ces quatres métropoles régionales. Et c'est à ce moment que des facteurs économiques comme Sidbec, la route Trans-Québec, le pont de Trois-Rivières ont conduit logiquement les économistes et les géographes à suggérer qu'une grande région forte et prospère prenne place en plein coeur de la province, entre celle de Montréal et celle de Québec.

Par ailleurs, il fut décidé que Drummondville et Victoriaville constituent deux centres intermédiaires en attendant que se
précise davantage l'effet des nouveaux investissements que je viens
de mentionner. Car, faisant partie intégrante de la sous-région
située au sud du Saint-Laurent, vos deux villes sont cependant dans
l'expectative en ce qui concerne le leadership réel de cette sous-région.

* * * * *

Cette décision n'a pas été prise à la légère. Elle tient compte, à la fois, des capacités actuelles de Drummondville et de sa vocation au sein de la région. Sise au confluent d'un réseau routier des plus modernes, dotée d'une infra-structure adaptée aux besoins de l'heure, votre cité est d'ores et déjà condamnée au progrès.

Ce progrès, il est à votre porte, en autant que dès aujourd'hui vous mettiez pleinement en valeur les voies nouvelles qui s'ouvrent devant vous. Et si le gouvernement a contribué d'une façon efficace à la préparation de cet avenir prometteur, au départ, il comptait avant tout sur les richesses matérielles et humaines qui constituent votre actif.

C'est pourquoi l'heure est beaucoup moins aux discussions académiques et à l'esprit de clocher qu'au dialogue et à la mise en commun de toutes vos énergies.

C'est dans cette perspective que, depuis quelques années, le gouvernement du Québec encourage fortement la création d'organismes régionaux ayant pour but la coordination des efforts, la détermination d'objectifs communs et la réalisation de programmes d'ensemble dynamiques.

Drummondville a un rôle très important à jouer dans le développement sans précédent que va connaître la région, parce qu'elle sera l'un des principaux piliers sur lesquels s'appuieront les divers projets élaborés par les gouvernements et par l'entreprise privée.

A cause des changements majeurs qui, sans aucun doute, surviendront dans la structure administrative et économique

du territoire environnant, il appartiendra finalement à votre ville d'occuper par elle-même une plus grande place dans la conjoncture régionale.

Car c'est par sa force de cohésion, par son esprit d'initiative et surtout, par sa conscience régionale que Drummondville atteindra son plein épanouissement économique et social.